

**DGT**

Direction Générale  
du Travail

Bilan du plan national d'action  
sur les contrôles de travail illégal  
effectués en 2012  
dans les secteurs prioritaires

Octobre 2013



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

## SOMMAIRE

- 4 Synthèse
- 5 Analyse des contrôles
- 15 Constats d'infraction
- 21 Analyse par secteur d'activité
- 29 Suites globales des contrôles

# Préambule

En 2012, la lutte contre le travail illégal n'a pas bénéficié de plan national dédié dans la mesure où le plan triennal 2013-2015 a été présenté lors de la commission nationale du 27 novembre 2012. En ce sens, l'année 2012 s'inscrit dans la continuité des actions engagées dans le plan 2010-2011, sans toutefois y être totalement subordonnée, notamment en terme d'objectifs chiffrés qui n'ont pas été précisés.

Pour rappel du plan 2010-2011

Lors de sa réunion le 26 novembre 2009, la commission nationale de lutte contre le travail illégal a retenu dans la constitution du Plan national de lutte contre le travail illégal 2010-2011, quatre axes majeurs d'action pour les services de l'Etat et les organismes de recouvrement des cotisations sociales :

- lutter contre le travail non déclaré et poursuivre la simplification et la dématérialisation des formalités déclaratives ;
- lutter contre l'emploi d'étrangers sans titre et rendre plus efficiente l'application des sanctions pénales et administratives ;
- poursuivre la lutte contre les fraudes transnationales, faciliter les démarches administratives des prestataires étrangers et renforcer la coopération et les bonnes pratiques d'entraide administrative entre les Etats membres de l'Union européenne ;
- renforcer le contrôle du recours aux statuts spécifiques (stagiaires, intermittents, bénévoles,...), notamment dans le secteur des spectacles et des activités culturelles.

Cinq secteurs professionnels sont également ciblés (Agriculture, BTP, HCR, Services aux entreprises - dont le gardiennage et le nettoyage - et les Spectacles vivants et enregistrés). Trois objectifs chiffrés ont été définis au niveau national pour la première année du plan (+ 5% du nombre de procès-verbaux ; + 10% du montant des redressements MSA/URSSAF) ; 25% des procédures initiées suite à des contrôles conjoints).

Ces actions s'inscrivent dans les objectifs fixés par l'instruction ministérielle du 16 décembre 2009 adressée aux Préfets relative à la mise en œuvre du Plan national de lutte contre le travail illégal 2010-2011 dont la DGT a effectué le suivi.

Lors de sa réunion annuelle du 30 mars 2011, la Commission, tout en conservant les axes majeurs déterminés et les secteurs prioritaires retenus pour le plan bi-annuel, a précisé les objectifs chiffrés pour 2011 :

- élever à 190 millions d'euros les redressements de cotisation effectués par les Urssaf et les CMSA ;
- dresser 10 000 procès verbaux sur les infractions de travail illégal ;
- maintenir la part des procès verbaux issus de contrôles communs effectués par au moins deux corps de contrôle à 25%.

Une instruction déclinant ces différents objectifs au niveau régional a été adressée aux Préfets le 2 mai 2011.

Le *Bilan des contrôles du plan national de lutte contre le travail illégal* retrace les activités de contrôles des différentes administrations impliquées dans la lutte contre le travail illégal (hors Police et Gendarmerie). Il est dressé à partir d'une grille d'analyse envoyée à chaque service départemental qui doit alors consolider les indicateurs d'activité pour le département dont il a la charge (cf. *annexe pour méthodologie détaillée*).

# Synthèse PNA 2012

Plus de 65 000 établissements ont été identifiés dans l'enquête pour avoir été contrôlés dans les secteurs prioritaires, en 2012. Ce nombre, en baisse de 2,8% par rapport aux 67 000 établissements contrôlés en 2011, résulte d'une part d'une moindre qualité de recouvrement de l'information statistique et d'autre part, probablement du fait que l'année 2012, s'inscrivant dans la continuité du plan élaboré pour les années 2010/2011, a engendré, en terme de ciblage de contrôle, une moins grande attache aux secteurs prioritaires. Pour autant, et ce dans la continuité des années antérieures, le BTP concentre 43% des contrôles, suivi par les HCR (21%) et l'agriculture (18%).

Près de 15 000 contrôles d'entreprises ont été effectués lors d'une opération conjointe à plusieurs administrations, soit 23%. Comme en 2011, un tiers se concentre dans le BTP (32,8%) et 30% dans l'agriculture. Au delà des indicateurs chiffrés, les acteurs de la lutte contre le travail illégal soulignent la capitalisation engendrée par ces coopérations, tant en terme de mode opératoire qu'en terme d'échanges de bonne pratique et de mise en œuvre d'opérations de sensibilisation et de prévention des acteurs économiques sur les risques liés au travail illégal.

Près de 1 250 entreprises étrangères sont contrôlées en 2012 par les services de contrôles de cette enquête. Ce volume est en légère hausse par rapport à 2011 (1 136) et correspond à 1,9% des établissements contrôlés (1,7% en 2011). Cette légère augmentation laisse supposer que les agents de contrôle ont, dès 2012, renforcé leur vigilance sur les prestations de services internationales, comme l'attestent par ailleurs, les nombreux commentaires qualitatifs des agents de contrôle.

Avec plus de 12 000 entreprises en infraction (18,7% rapporté au nombre d'entreprises contrôlées), le niveau des constats est supérieur à celui observé les années précédentes de plus de 2 points (16,2% en 2011). Cette statistique exprime au moins autant le fait que les agents de contrôle sont plus efficaces dans le ciblage des contrôles que le comportement généralisé ou en hausse de pratiques délinquantes de la part des entreprises.

Ce taux global moyen masque toutefois l'hétérogénéité des infractions et des organisations frauduleuses constatées : le travail dissimulé reste l'infraction dominante avec 79% des constats dont 7% pour l'usage de faux statuts. Ces derniers constats sont en hausse de 3 points par rapport à 2011, ce qui peut résulter du constat de faux indépendants, notamment parmi les travailleurs indépendants en prestation de services, étrangers ou non. Les constats d'infraction liés au prêt illicite de main-d'œuvre et au marchandage se maintiennent à 11% et l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre représente 7% des constats, en baisse de 2 points par rapport à 2011<sup>1</sup>.

Le montant des redressements effectués dans les secteurs prioritaires s'élève à 126 millions d'euros alors qu'il était de 115 millions d'euros en 2011.

---

<sup>1</sup> Pour rappel : l'enquête sur les contrôles du plan national de lutte contre le travail illégal dans les secteurs prioritaires retrace les activités de contrôles des différentes administrations impliquées dans la lutte contre le travail illégal hors Police et Gendarmerie.

# Résultats globaux nationaux

## L'analyse des contrôles

### 1. Baisse du nombre d'entreprises contrôlées en 2012

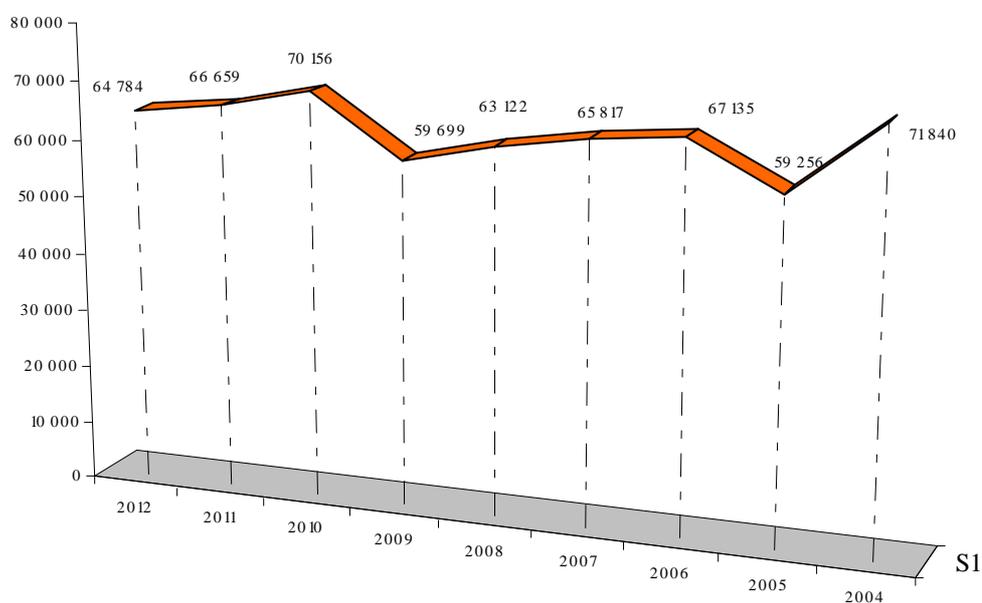
#### 1.1. Près de 65 000 entreprises ont été contrôlées dans les secteurs prioritaires

Les agents, tous corps de contrôle confondus hors force de Sûreté, ont effectué 64 784 contrôles d'entreprises dans les secteurs prioritaires en 2012, (-2,8% par rapport à 2011) après la baisse constatée en 2011 et la forte hausse constatée en 2010 (+ 18% par rapport à 2009).

Ce sont donc plus de 200 000 entreprises qui ont été contrôlées dans les secteurs prioritaires définis dans le plan d'action 2010/2011 , élargi à 2012.

Si la croissance en 2010 résultait de deux facteurs principaux<sup>2</sup>, en 2012, la baisse s'explique d'une part du fait d'une moindre qualité de recouvrement de l'information statistique et d'autre part, du fait que l'année 2012 est une année charnière entre deux plans nationaux 2010/2011 et 2013/2015, engendrant probablement une perte de lisibilité de la notion de secteurs prioritaires.

Graph 1 : Nombre d'entreprises contrôlées entre 2004 et 2012



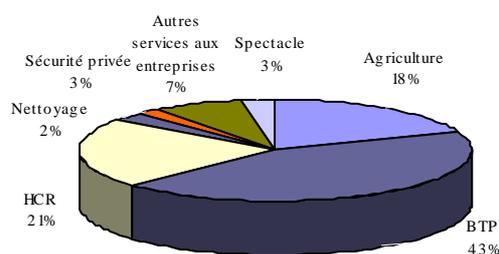
<sup>2</sup> 9% environ de la croissance s'expliquait par l'élargissement du périmètre et 10% par la hausse de l'activité des corps de contrôle. Cf. bilan 2010 - DGT/DNLF - mars 2011.

## 1.2. Le secteur du BTP concentre plus de 40% des établissements contrôlés

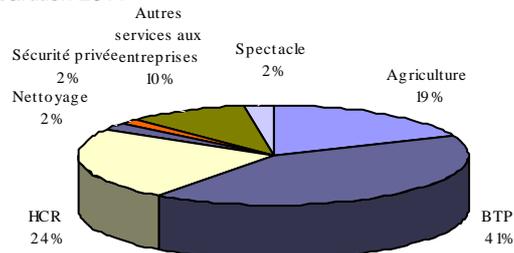
En 2012, le secteur du BTP regroupe 43% des entreprises contrôlées, viennent ensuite ceux du HCR (21%) et de l'agriculture (18%). La hiérarchie des trois secteurs principaux de l'enquête est donc identique à celle des années précédentes. Le secteur des services aux entreprises concentre 12% des entreprises contrôlées dont 3% pour la sécurité privée et 2% pour le nettoyage, puis vient le secteur du spectacle avec également 3% des contrôles effectués.

Graph 2 : Répartition sectorielle des contrôles dans les secteurs prioritaires (%)

Répartition 2012



Répartition 2011



## 2. Croissance du nombre d'entreprises contrôlées dans le cadre du CODAF

Le concept d'opérations décidées dans le cadre du CODAF doit s'entendre dans une acception large de contrôles coordonnés, c'est-à-dire des contrôles effectués par au moins deux administrations distinctes. Il en est ainsi, notamment, de ceux engagés entre les services de Urssaf et l'inspection du travail sur la base de la charte nationale de coopération entre l'Etat et l'Acoss en 2005<sup>3</sup>,

### 2.1. Près d'un quart des contrôles ont été effectués en opération conjointe

En 2012, 23% des entreprises contrôlées le sont dans le cadre du comité ou d'un partenariat inter-administration<sup>4</sup>, sans que l'on puisse statistiquement les distinguer dans cette enquête.

Contrôle de deux entreprises de vente de meubles "éphémères" dont le siège social est situé à Bordeaux. Elles louent sur place un local pour un ou deux mois et procèdent à une opération de vente portée par une forte communication commerciale. Les contrôles ont permis de constater la présence de 7 salariés dont certains en situation de travail illégal. L'affaire est en cours auprès du parquet de Bordeaux. Ce type d'activité se prête à une action concertée Direccte, pôle concurrence et consommation, services fiscaux et gendarmerie. (Ariège -IT - S12012)

<sup>3</sup> L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), la Direction des relations du travail (DRT) et la Délégation interministérielle à la lutte contre le travail illégal (DILTI) se sont engagées, par la signature dès 2005 d'une charte nationale de coopération, à davantage encadrer et renforcer les relations entre leurs services territoriaux respectifs en matière de lutte contre le travail illégal. Cette charte a ensuite été déclinée par plusieurs instructions venues en préciser le contenu et servant de référence à son évaluation annuelle. La coopération entre les services de l'URSSAF et ceux de la DIRECCTE a été poursuivie pour 2013, avec la participation des services de la MSA par la signature de l'instruction DGT-DNLF-ACOSS-MSA n° 2013-7 du 29 mars 2013 relative à la lutte contre le travail illégal et à la poursuite de la coopération entre les DIRECCTE, les URSSAF et les Caisses de mutualité sociale agricole.

<sup>4</sup> Les contrôles initiés dans le cadre du Comité incluent les coopérations avec les forces de l'ordre quand elles sont faites avec un service de contrôle enquêteur, bien que les contrôles exclusivement effectués par les forces de l'ordre n'apparaissent pas dans cette enquête.

La BCR s'associe aux nombreuses opérations CODAF mais ces opérations ne figurent pas dans ce tableau. Poursuite du partenariat avec les Organismes sociaux (dans le cadre mixte : Convention départementale actualisée DDFIP / organisme sociaux du VAR et CODAF) qui conduit à une multiplication des opérations coordonnées sur le département du VAR. Ces opérations permettent également de consolider les relations informelles existantes au quotidien entre chaque acteur du contrôle (*Bouches du Rhône - IF - S22012*).

**Tableau 1 : Répartition des entreprises contrôlées (en nb et en %)**

Par secteurs d'activités	Total	dont Comité	en %	dont Hors Comité	en %
Agriculture	11 954	4 549	38%	7 405	62%
BTP	28 136	4 907	17%	23 229	83%
HCR	13 888	2 802	20%	11 087	80%
Services aux entreprises	7 757	1 700	22%	6 057	78%
<i>Sécurité privée</i>	1 792	174	10%	1 618	90%
<i>Nettoyage</i>	1 148	53	5%	1 095	95%
<i>Autres services aux entreprises</i>	4 817	1 473	31%	3 344	69%
Spectacle	1 713	554	32%	1 159	68%
<i>Spec. Vivant</i>	1 542	524	34%	1 018	66%
<i>Spec. Enregistré</i>	171	30	18%	141	82%
<i>Autres</i>	1 336	473	35%	862	65%
<b>Total des secteurs prioritaires</b>	<b>64 784</b>	<b>14 985</b>	<b>23,1%</b>	<b>49 799</b>	<b>76,9%</b>

Rapporté aux 14 900 contrôles organisés dans le cadre du comité en 2011, le nombre d'opérations en 2012 a légèrement augmenté (+1%) alors même que persiste dans ce volume le biais statistique du recueil des données. Depuis 2006, le taux d'opérations conjointes organisées dans le cadre d'un comité oscille de 20% à 24%<sup>5</sup>.

Au delà du chiffre, les retours qualitatifs montre l'intérêt de la coopération interservices :

- la coopération entre administrations, au moment du contrôle, favorise la variété des interventions et la multiplicité des acteurs ; elle permet de mener des actions intégrant un nombre conséquent d'agents dans des délais qui peuvent être courts, d'élargir les champs d'investigation, les plages horaires et le nombre d'entreprises contrôlées simultanément ;

Une opération de contrôle du chantier du Méthanier à LOON PLAGE a été organisé le 7 juin dans le cadre du CODAF et a nécessité la présence de 50 agents de contrôle de divers services (Police, Direccte, Urssaf et Fisc). Ce contrôle en présence du parquet a permis de recenser 60 entreprises dont 14 étrangères et d'auditionner 413 salariés. (*Lille - IT - S12012*)

<sup>5</sup> 21% en 2006, 24% en 2007, 22% en 2008, 20% en 2009, 21% en 2010, 22% en 2011 et 23% en 2012

Un contrôle au MIN de Rungis a donné lieu à la mobilisation d'une soixantaine de fonctionnaires et agents pour procéder à des contrôles routiers à partir de 3 points de contrôle. Services : Police, DIRECCTE, URSSAF, DDPP, Douanes, DOPC ; Bilan : 77 véhicules contrôlés pour le travail dissimulé et 95 personnes contrôlées. 7 procédures utiles en flagrant délit, 11 contrôles complémentaires en cours à la DIRECCTE (*Val de Marne IT - S12012*)

- a priori ou a posteriori des contrôles, elle enrichit notamment les pistes de recherche, les investigations et par là même le ciblage. Elle permet une meilleure efficacité des recouvrements sociaux ;

En liaison avec les Douanes, des entreprises de négoce d'or ont fait l'objet de contrôles conjoints dans le cadre du CODAF ; ces opérations ayant des répercussions tant fiscales que douanières et de sécurité publique-( lutte contre la délinquance liée à l'approvisionnement en or) (*Pyrénées Orientales -IF - S12012*)

Recours à des factures de complaisances destinées à créer de la fausse TVA déductible et à dissimuler la rémunération de nombreux salariés non déclarés (*Yonne -IF - S12012*)

- en outre, ces contrôles exercent indéniablement un fort effet pédagogique et dissuasif sur les professionnels contrôlés. C'est une des raisons pour laquelle il y a souvent une collaboration étroite avec la presse quotidienne régionale qui révèle fréquemment ces opérations d'envergure pour probablement renforcer la « peur du gendarme » et engendrer un effet de dissuasion des comportements de fraude<sup>6</sup>.

Une des affaires de travail dissimulé traitée début 2012 concernait un élevage clandestin de pythons dans le département 77. Même si le redressement est resté relativement modeste, la nature de l'élevage concerné a généré un retentissement important dans la presse et dans le réseau. (*Ile de France - MSA - S12012*)

Présentation sommaire des actions de prévention partenariales engagées  
Essentiellement deux types d'interventions dont celles programmées dans le cadre d'opérations d'été en ciblant des activités : marchés d'été, discothèques, bars restaurants arboriculture, promenade en mer. Ces actions diffusées dans la presse locale peuvent s'avérer dissuasives. (*Pyrénées Orientales -IF - S12012*)

#### **Plusieurs restaurants contrôlés, une opération contre le travail illégal**

« C'est tout à fait normal, ils font leur boulot. » Les restaurateurs qui se sont fait contrôler hier matin dans le cadre d'une opération de lutte contre le travail illégal et la fraude l'ont pris avec philosophie. Menée par le Codaf 18, cette opération avait un double objectif : vérifier qu'aucun établissement n'employait un ou plusieurs salariés non déclarés et contrôler l'hygiène des cuisines. Cette dernière mission était réalisée par un membre du service de la protection et la sécurité du consommateur de la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations (DDCSPP), indépendamment du Codaf. (*Journal Le Berry 26 juillet 2013*)

<sup>6</sup> Source : « Fraude sociale et dispositif de répression » n° 2007-01 - septembre 2007- Acoss.

Cependant, comme souligné les années précédentes, les agents de contrôle continuent également d'effectuer des actions plus modestes mais plus nombreuses et plus réactives. En effet, la difficulté d'effectuer des contrôles dits « d'envergure » dans lesquels un très grand nombre d'agents de contrôle sont mobilisés ce qui peut entraîner des risques de « fuite », se double du risque de disproportionnalité entre l'affichage de l'investissement des pouvoirs publics et l'absence de fraude détectée.

## 2.2. Le BTP concentre un tiers des opérations conjointes

En 2012, le secteur de l'agriculture, avec près de 4 600 recensées concentre 30% d'opérations conjointes. Le secteur de l'agriculture avait connu en 2011 une forte hausse des contrôles conjoints due notamment au renforcement de la coopération inter-service et l'amélioration du suivi statistique de l'enquête. Malgré une baisse de 2%, le niveau des contrôles conjoints en 2012 reste à un niveau haut. Cette collaboration inter services est encore présente dans de nombreux rapports qualitatifs des services de la Mutualité sociale agricole notamment. Et de nombreux sous-secteurs agricoles restent concernés par la lutte contre le travail illégal.

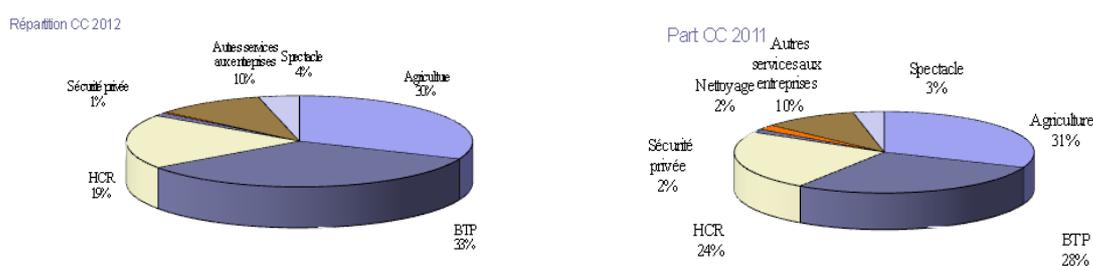
Contrôle en secteur viticole pour la taille de la vigne : 63 entreprises - 124 personnes contrôlées. Opération réalisée en collaboration avec la DIRECCTE (Jura- MSA - S22012)

Les actions menées payantes sont celles ciblées sur les marchés de fin d'année pour le monde ostréicoles et une action "coupe de poing" coutumière lors de la campagne de taille de la vigne (Charente et Charentes maritimes - MSA S12012)

**Graph 3: Répartition sectorielle des opérations conjointes (%)**

2012

2011



Le secteur du BTP recense le plus grand nombre d'opérations conjointes avec un tiers des entreprises contrôlées soit 4 900. Le volume est supérieur de plus de 700 à celui de 2011 qui était légèrement inférieur à celui constaté en 2010 (4 200 en 2011 ; 4 400 en 2010). Cette hausse peut éventuellement se lire avec l'absence de plan national dédié en 2012 qui inciterait les agents de contrôle à s'orienter vers les secteurs à fort emploi de main d'œuvre et structurants de l'économie. En outre, la perception du développement de la prestation de service internationale dans ce secteur a dû être un facteur incitatif à plus de vigilance, et par suite à plus de contrôle<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> cf. rapport sur les déclarations de détachement d'entreprises prestataires de services en 2012 - DGT - Octobre 2012

A noter un nombre important de contrôles dans le BTP dans le cadre du CODAF (281) parmi lesquels ont été relevés 24 PV et notamment 3 PV pour détournements de statuts par l'emploi de 9 faux auto-entrepreneurs, 4 procédures de prêt de Main d'oeuvre dont 2 requalifications à l'encontre des donneurs d'ordre . (*Nord - IT - S12012*)

Sur un chantier du bâtiment, une entreprise de plâtrerie emploie 33 ouvriers de deux entreprises intérimaires tchèque et hongroise. La société utilise ce personnel sur un seul chantier, dirigé par un chef de chantier de l'entreprise utilisatrice ; Différentes constatations permettent de relever une infraction relative à l'abus d'usage d'intérim et de requalifier les ouvriers intérimaires chez l'utilisateur. Une infraction relative au travail dissimulé par dissimulation de salariés peut alors être relevée à l'encontre de la société utilisatrice (*Meurthe et Moselle - IT - S12012*)

Deux actions de contrôle se sont distinguées par leur complexité dont un contrôle réalisé par la section renfort de l'inspection du travail auprès d'une entreprise de travaux de menuiserie métallique sur un chantier a abouti à deux procès-verbaux, l'un pour travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié, et l'autre pour situation de fausse sous-traitance entre trois entreprises ayant permis de faire une plus-value à chaque étape de la refacturation (*Somme - IT - S22012*)

Les contrôles conjoints réalisés avec les administrations partenaires du CODAF sont nombreux dans le Vaucluse et plus particulièrement pendant la période estivale au cours de laquelle des équipes mixtes de contrôle sont constituées avec le renfort d'agents de l'URSSAF des Bouches du Rhône, Durant cette période estivale, sont visés les HCR mais surtout les théâtres (...). Dès la rentrée, les efforts se sont resserrés autour de la problématique des Prestations de Services Internationales que l'on rencontre sur la majorité des chantiers de BTP (*Vaucluse - IT - S22012*)

Le secteur des HCR a un volume d'opérations conjointes de l'ordre de 2 800 en 2012 volume en légère baisse par rapport à 2011 (-700 opérations). Cette baisse s'inscrit tant sur les contrôles conjoints que pour l'ensemble des entreprises contrôlés, qui reste, avec près de 14 000 établissements visités, d'un haut niveau.

Deux actions de contrôle importantes ont été menées durant l'été, sur la côte : durant une première soirée, 39 établissements (restaurants, débits de boisson et discothèques) ont été contrôlés à La Baule et Pornichet par 24 agents de différentes administrations et organismes (DIRECCTE, URSSAF, Services Fiscaux, Police aux Frontières, Commissariat de Police de La Baule). Un second contrôle de 18 établissements situés sur les communes de Guérande, Piriac sur Mer et La Turballe (restaurants, débits de boissons) a été effectué le lendemain par 22 agents (URSSAF, Gendarmerie Nationale, DIRECCTE). Ces contrôles ont permis de constater plusieurs infractions de travail illégal, relevées par voie de procès-verbal. (*Loire- Atlantique - IT - S22012*)

Intervention avec la gendarmerie en tant que « sachant » sur un « bar clandestin » à St Loup. Sans suite. intervention avec Police et Urssaf sur établissement de restauration rapide sans autorisation de la mairie, établissement non déclaré RCS, Salariés non déclarés (*Saône - IF - S22012*)

Avec plus de 1 700 contrôles conjoints, le secteur des services aux entreprises concentre 22% des contrôles conjoints. Dans le sous-secteur des services aux entreprises, hors sécurité et nettoyage, 31% des contrôles se font dans le cadre du comité, 10% dans la sécurité privée et 5% dans le nettoyage. Les entreprises contrôlées dans ce large secteur des services est en baisse par rapport à 2011 de près de 1 400 contrôles. Pour autant, un effet statistique semble majeur ici dans ce sens où un volume de contrôle sur un secteur « autre » est apparu cette année avec plus de 1 300. Les chiffres laissent supposer un jeu de vase communicant possible entre ces deux volumes.

Une des actions "autre service aux entreprises" dans le cadre du comité concerne un revendeur de métaux où un travail conjoint a été fait avec la brigade de gendarmerie de SAINT URClZE. Cette affaire fait suite à l'axe " revendeur de métaux" initié dans plusieurs départements et régions (*Creuse - IF - S12012*).

Un contrôle a été mené dans le secteur du gardiennage. Le mode d'intervention de l'entreprise, dont les salariés faisaient des prestations de service dans plusieurs établissements de la Somme, a conduit l'inspection du travail à regrouper des données sur les différents sites afin que l'infraction de travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié puisse finalement être relevée. (*Somme - IT - S22012*)

Les sections d'inspections interviennent dans tous les secteurs d'activité mais il faut noter également une participation active lors des opérations avec les partenaires du CODAF. L'agriculture, le BTP et le HCR sont les principales cibles. Les secteurs du nettoyage et de la sécurité font l'objet d'un suivi régulier compte tenu de la grande précarité des salariés (*Gironde - IT - S12012*)

D'un niveau beaucoup plus faible, le volume des contrôles conjoints pour le secteur du spectacle se situe à 554 opérations conjointes en 2012 (500 en 2011, 287 en 2010). Pour la troisième année consécutive, on assiste donc à une augmentation du nombre de contrôles conjoints, probablement en lien avec l'instruction ministérielle du 11 mai 2010 spécifique aux contrôles dans ce secteur.

Une action de contrôle a été menée conjointement sur Nantes, en novembre 2012, par 31 agents des Services Fiscaux, de la Brigade des Mœurs, de la Police aux Frontières, de la DIRECCTE, des Douanes et de l'URSSAF. Cette action visait spécifiquement des établissements de nuit, et plus particulièrement des débits de boissons ainsi que des discothèques. Ce sont au total 7 débits de boisson et 12 discothèques de Nantes qui ont été contrôlés de minuit à 6 heures du matin. (*Loire-Atlantique - IT - S22012*)

Durant cette période estivale, sont visés les HCR mais surtout les théâtres occasionnels et permanents parmi les 1 200 représentations qui ont été à l'affiche cette année au festival d'AVIGNON, sans compter le festival de VAISON LA ROMAINE (*Vaucluse - IT - S22012*)



Les contrôles hors secteurs prioritaires ne sont pas comptabilisés dans l'enquête, ou a un niveau tel qu'il n'est pas significatif de l'activité des services. Pour autant, il y a toujours de nombreux exemples dans les remontées qualitatives ou dans les articles de la presse locale et régionale qui expriment la diversité des secteurs contrôlés au titre du travail illégal, confortant l'expression du plan national 2010/2011 où « *l'analyse de l'activité des corps de contrôle démontre qu'aucun secteur professionnel ne peut être écarté a priori de la lutte contre le travail illégal. Il convient donc d'articuler, dans la programmation de l'action les opérations ciblées nationalement et les initiatives locales* ».

Ainsi, si l'action des services reste concentrée sur les secteurs prioritaires définis dans le plan d'action dont notamment l'agriculture et BTP pour 2012, les synthèses de l'inspection du travail notamment évoquent très largement les secteurs ayant des spécificités locales (forêt, foire/exposition , marchés ...).

Les constats émis en 2011 restent plus que jamais d'actualité en 2012 : « l'élargissement du champ d'investigation lors des contrôles de travail illégal porte également sur l'analyse plus systématisée des conditions d'emploi et de rémunération. La rémunération en deçà des seuils minimaux ou indépendante des horaires réellement effectués est un constat récurrent. Les conditions d'hébergement indignes, les abus de vulnérabilité, les manquements aux principes élémentaires de sécurité se retrouvent régulièrement dans ces synthèses, avec une réflexion plus prégnante sur la causalité entre travail illégal et accidents du travail. Enfin, les conséquences économiques du travail illégal prennent une importance qui jusqu'à maintenant apparaissait moins (notion de concurrence déloyale entre entreprises, principe de compatibilité entre le prix d'une prestation dans le cadre de la prestation internationale notamment et son impossibilité d'honorer, dans ces conditions, le paiement des minimums légaux requis, sous facturation des heures réellement effectués, exonération totale du paiement des cotisations sociales etc.) »<sup>8</sup>.

### *3. Plus de 1 200 entreprises étrangères ont été contrôlées*

En 2012, selon le recueil de cette enquête, 1 247 entreprises étrangères ont été contrôlées soit un niveau supérieur de plus de 100 contrôles à celui de 2011. Cette hausse s'explique assurément par le développement de la prestation de service internationale sur le territoire national, dont un indicateur de visibilité est le nombre de déclarations effectuées par les entreprises étrangères. Le taux d'entreprise étrangère contrôlée sur le nombre total d'entreprises contrôlées dans les secteurs prioritaires est de 1,9% en 2012 (1,7% en 2011<sup>9</sup>). Plus de la moitié des contrôles a été effectuée dans le secteur du BTP (58%).

Malgré cette hausse, l'évolution peut sembler faible, comparée à la croissance de la prestation de service internationale déclarée. Un effet statistique explique ce niveau. Pour des motifs de mission originelle ou de disponibilité de cet indicateur dans les systèmes d'information propres à chaque institution, l'inspection du travail a contribué à hauteur de 97% de cet indicateur en 2010. Or, l'inspection connaît elle même depuis toujours des difficultés pour le recueil de cette donnée. Une analyse selon différentes sources statistiques internes à l'inspection du travail indique que ces contrôles seraient d'au moins 1 500 (pour ce seul corps de contrôle)<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> cf bilan des contrôles du plan national d'action en 2010/2011

<sup>9</sup> cf bilan des déclarations de détachement des entreprises prestataires de services en 2012

Pour autant, les commentaires qualitatifs des services font de plus en plus référence aux prestations de services internationales et à la sous-traitance, qui peuvent donner lieu à des dérives.

Une entreprise bulgare exécute des prestations dans des garages automobiles (débosselage de concession). Elle est filiale d'une entreprise située à LYON qui démarché les entreprises et compagnies d'assurance en France. Il semble que la filiale immatriculée en Bulgarie est une coquille vide et que les salariés travaillent exclusivement et de manière permanente pour la maison mère française. Un rapport a été transmis à la Police de l'Air et des Frontières (*Rhône - IT - S22012*)

Des opérations conjointes avec les services de gendarmerie, la BCR, la MSA et l'URSSAF ont eu lieu en juillet 2012 dans l'entreprise X (élevage de volailles pour production d'œufs) qui était en cours de transformation (application des normes européennes). Plusieurs entreprises étrangères (espagnole, polonaise, bulgare) ont été contrôlées dans le cadre de la prestation de services internationale (montage des cages à poule, travaux d'électricité, montage de structures métalliques). Plusieurs infractions ont été relevées : prêt illicite de main d'œuvre, sous-traitance en cascade, absence de déclaration de détachement, rémunérations inférieures au SMIC (environ 150 € net pour les bulgares), pas de remise de bulletin de salaire. (*Allier - IT - S22012*)

71 000 € de redressement : l'exploitant, de nationalité belge avait une exploitation en Espagne et un exploitation en France (mêmes productions mais décalées dans le temps). Les salariés travaillaient 6 mois environ en France et 6 mois en Espagne. Ils étaient déclarés pour la totalité de leurs heures en Espagne au SMIC espagnol et la différence entre le SMIC français et le SMIC espagnol durant 6 mois était payée de la main à la main. (*Grand Sud (11/66) - MSA - S22012*)

**Tableau 2 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère**

En nombre et pourcentage	Total	Taux	dont				
			Agr	BTP	HCR	Spect.	Services
2004	248	0,4%	51	162	12	23	n.d.
2005	562	1,0%	86	376	7	40	n.d.
2006	1 236	1,8%	91	509	46	208	n.d.
2007	1 608	2,5%	164	1 229	48	167	n.d.
2008	1 059	1,7%	62	849	115	21	n.d.
2009	1 090	2,0%	147	837	73	24	n.d.
2010	1 688	2,4%	212	1116	78	39	221
2011	1 136	1,7%	190	709	98	26	113
2012	1 247	1,9%	188	726	84	83	144

#### 4. Les contrôles ne sont pas le seul mode d'intervention de lutte contre le travail illégal

Au-delà des contrôles proprement dits, il convient de mentionner les nombreuses actions spécifiques de prévention mises en place au niveau national et dans les départements pour endiguer les comportements frauduleux. Ces actions se structurent autour de :

- Réflexion autour des chartes de bonne conduite ;
- Mise en place d'actions de sensibilisation et d'information ;
- campagnes de prévention ;
- Campagnes d'information (presse, CCI, sites internet ...).

Les observations rapportées par les agents évoquent positivement les effets des actions de prévention partenariales.

La participation aux salons professionnels permet des prises de contacts avec les professionnels des différentes branches d'activité.

Dans le secteur agricole, la participation à des groupes de travail au sein du département favorise les échanges mais également le suivi des actions menées. *(Gironde - IT - S1 2012)*

Dans le cadre du plan national de lutte contre le travail illégal, une convention départementale de partenariat en matière de lutte contre le travail illégal est mise en oeuvre dans le département depuis 2008 ; cette convention réunit notamment autour du Préfet de l'Eure et de la procureure de la République, l'URSSAF, le MEDEF, la FPBTP, la CAPEB, les chambres consulaires et des maîtres d'ouvrage. Cette convention permet de mettre en oeuvre différentes actions en matière de communication, d'information et de prévention *(Eure et Loir - IT - S12012)*

Le 20 décembre a été conclue une convention régionale (et ses 2 déclinaisons départementales) relative à la lutte contre le travail illégal dans le BTP. Cette convention a été signée par le Préfet d'Alsace, le Direccte, les directeurs des Urssaf, les dirigeants de la chambre des métiers d'Alsace et les 3 organisations patronales (Capeb, FFP et FRTP). Elle a pour objectif de développer les actions d'information, de prévention et de sensibilisation à l'égard des donneurs d'ordre et entreprises concernées et de multiplier les actions de contrôle menées en commun par l'Inspection de travail, l'Urssaf et les autres corps compétents. Elle crée également un observatoire de lutte contre le travail illégal dans le BTP, dont le secrétariat est assuré par la Direccte. Cette convention a fait l'objet d'articles dans la presse locale. *Alsace -IT - janvier 2013*

## Les constats d'infraction

***Avertissement** : Les données statistiques recueillies dans cette enquête concernent les données d'activité des agents de contrôle, mêlant délinquance observée et délinquance recherchée. Aussi, le taux d'infraction des entreprises contrôlées (et son évolution) ne traduit pas tant le niveau de fraude que la pertinence de ciblage des contrôles. En outre, les constats recensés sont dépendants du volume des salariés des entreprises contrôlées, engendrant une surévaluation de certains constats. Certaines évolutions sont alors peu significatives. En raison de la différence de concepts des administrations sur cette variable et de la difficulté à différencier dans les questionnaires les non réponses des réponses nulles, cette statistique repose sur un échantillon de réponses dites « qualifiées »<sup>10</sup>.*

### 1. Le taux d'infraction des entreprises contrôlées est de plus de 18%

En 2012, l'enquête recense près de 12 115 entreprises en infraction aboutissant à un taux d'infraction moyen par entreprise contrôlée de 18,7%. (16,2% en 2012, 15,7% en 2010, 14,7% en 2009). Comme pour les années passées, et ce du fait même qu'il s'agit de statistiques d'activité de services de contrôle, on peut tout autant attribuer cette hausse à un meilleur ciblage des contrôles des inspections et à une vigilance accrue sur les pratiques de fraude en vigueur qu'à une hausse des comportements plus ou moins frauduleux des entreprises.

Le taux d'infraction de l'inspection du travail, qui concentre près de la moitié des contrôles et qui, par conséquent, a une influence forte sur la moyenne nationale, est en hausse de 4 points (21%). Les taux d'infraction des autres corps de contrôle se situent entre 3 et 12%. Cet écart s'explique probablement par la différence de perception de la fraude qu'ont les différents services de contrôle, pour renseigner cette enquête. La notion d'entreprise en infraction peut, en effet, couvrir à la fois des manquements sans que l'intentionnalité de la fraude soit réellement démontrée, et pour lesquels les suites données aux constats vont plutôt vers la régularisation d'emploi ou la lettre d'observation, à des manquements strictement liés à des constats de travail illégal qui engagent des suites plus répressives. Pour autant, par administration, les taux sont assez stables d'une année sur l'autre.

Concernant les constats par secteur, le BTP qui représente 44% des entreprises contrôlées dans cette enquête, comptabilise cette année près de 5 100 entreprises en infraction, soit plus de mille entreprises en infraction supplémentaires par rapport à l'année précédente. Retrouvant le mouvement en hausse continue, constaté depuis 2006, excepté pour 2011, le taux d'entreprise contrôlée en infraction est de 18,1% en hausse de près de 3 points par rapport à 2010<sup>11</sup>.

Avec plus d'un contrôle sur cinq effectué dans les HCR, 3 644 entreprises contrôlées étaient en infraction, soit un taux d'infraction de 26% (22% en 2011). Cette hausse peut continuer d'être mise en regard avec la réglementation sur la baisse de la T.V.A.<sup>12</sup> engendrant, pour les corps de contrôle, une attention particulière aux problèmes de sous

<sup>10</sup> Il s'agit des questionnaires dont le remplissage semble cohérent et fiable sur l'ensemble de leurs variables (nombre d'entreprises contrôlées, nombre d'entreprises en infraction et nombre de salariés ventilés par catégorie d'infractions). Cet échantillon représente 39% en qualification parfaite (c'est-à-dire les variables sont toutes renseignées, en cohérence entre elles et en cohérence par rapport aux années antérieures) et 44% si le critère de qualité est un peu moindre, notamment dans la comparaison avec les années antérieures ou dans la mutualisation des données pour des groupes de départements. Ces taux sont dégradés par rapport aux années précédentes.

<sup>11</sup> 2011 avait montré une baisse de cet indicateur qui avait été justifié, dans le précédent rapport par un effet statistique du au mauvais recouvrement d'éléments de l'inspection du travail.

<sup>12</sup> Le contrat d'avenir, signé en avril 2009 lors des Etats généraux de la restauration, avait officialisé les engagements pris par les restaurateurs avec l'Etat en contrepartie de la baisse du taux de TVA à 5,5% à partir du 01/07/09.

déclaration des emplois que cela soit en matière de déclaration d'embauche ou de comptabilisation des heures de travail sur le bulletin de paie. Cette vigilance expliquerait en outre, pour ces statistiques qui résultent directement de l'activité des services de contrôles, la hausse du taux d'infraction, et ce d'autant que la forte proportion des contrôles conjoints dans ce secteur peut également être un facteur explicatif du poids des infractions constatées, qui comprendraient, sous ce vocable, des infractions de natures diverses. A noter qu'au delà du niveau de ce taux, les partenaires sociaux des HCR (Hôtels, Cafés, Restaurants) ont signé le 18 septembre 2012, un accord qui précise les actions concrètes à mener pour sensibiliser et informer employeurs et salariés, et pour prévenir le travail illégal.

Représentant en 2012 comme en 2011, 18% des contrôles effectués, l'agriculture, où un peu plus de 1 300 entreprises contrôlées ont été en infraction, a un taux d'infraction de 11,0%, en très légère augmentation par rapport aux trois années précédentes. Ce taux reste inférieur à la moyenne des secteurs prioritaires.

Avec 7 700 entreprises contrôlées, le secteur des services aux entreprises connaît un taux de constat d'infractions de près de 18%. Ce dernier masque des taux d'infraction très différents dans chaque sous-secteur et fluctuant sur la période de référence :

- 28% pour le sous-secteur de la sécurité privée (25% en 2011, 20% en 2010) ;
- 23% pour le sous-secteur du nettoyage (19% en 2011, 20% en 2010);
- 13% pour les autres services aux entreprises (17% en 2011, 13% en 2010).

**Tableau 3 : Nombre d'entreprises en infraction, entre 2006 et 2012**

Par secteur d'activités	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Agriculture	1 319	1 266	1 212	1 107	1 151	1 360	1 467
Bâtiment Travaux Publics	5 093	3 953	4 499	3 649	3 513	3 234	2 277
Hôtel Café Restaurant	3 644	3 547	3 742	3 007	2 816	2 018	2 235
Services aux entreprises	1 391	1 726	1 179	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Sécurité privée</i>	502	390	319	267	301	280	157
<i>Nettoyage</i>	259	211	172	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Autre</i>	630	1 125	706	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Spectacle	328	274	277	223	295	366	444
<i>Spectacle Vivant</i>	294	247	247	195	262	313	412
<i>Spectacle Enregistré</i>	34	27	30	28	33	53	32
Autres	340						
<b>Total des secteurs prioritaires</b>	<b>12 115</b>	<b>10 766</b>	<b>10 909</b>	<b>8 429</b>	<b>8 294</b>	<b>7 624</b>	<b>6 977</b>

## 2. Le travail dissimulé regroupe près de 80% des salariés concernés par des infractions constatées dans le champ de l'enquête

La structure des infractions est stable depuis plusieurs années et se caractérise par :

- **La domination très marquée de l'infraction concernant le travail dissimulé par non ou sous déclaration des salariés hors faux statut (72%).** Ce taux confirme le poids majeur du travail dissimulé dans les infractions de travail illégal relevées.

Le travail dissimulé concerne souvent des cas de sous déclaration de salariés (qu'il s'agisse d'une partie de l'effectif salarié ou d'une partie des heures travaillées), par définition plus chronophage à contrôler que les cas de non déclaration totale.

Lors de contrôles HCR sur le Mont St Michel : huit agents de contrôle qui exercent leurs fonctions sur l'ensemble du département de la Manche se sont mobilisés pour réaliser des contrôles qui ont porté sur un effectif total d'une centaine de salariés (15 établissements) tout type de contrats de travail confondus. Les contrôles ont porté, notamment, sur les vérifications des formalités de déclaration préalable à l'embauche de salariés, sur la tenue du registre unique du personnel, ainsi que sur l'effectivité du décompte des heures de service accomplies par les salariés. Une vingtaine de salariés en situation de travail, soit 20% de l'effectif concerné par le contrôle n'ont pas fait l'objet de déclaration préalable à l'embauche. L'autre constat récurrent est celui de l'absence de tenue de système de décompte des heures accomplies par les salariés. Les plannings horaires sont affichés dans les établissements mais ne reflètent pas toujours les horaires réellement effectués par les salariés. Quatre procès verbaux pour travail illégal à l'encontre de certaines entreprises contrevenantes notamment ont été notifiés.  
*Région Basse Normandie - IT - 2012*

- **la présence de l'infraction liée aux faux statuts qui représente 7% des infractions.** Cette catégorie comprend traditionnellement les infractions liées aux faux stagiaires, aux faux bénévoles ou aux faux indépendants auxquelles viennent s'ajouter, depuis la création du régime de l'auto-entrepreneur, les infractions inhérentes à ce nouveau régime.

Un contrôle effectué lors d'un salon du mariage (Directe/Urssaf) a mis en évidence le recours, dans le même défilé, à des mannequins salariés et à des mannequins auto-entrepreneurs. Il a été considéré qu'il s'agissait d'un recours à de faux statuts au regard des conditions d'emploi des mannequins auto-entrepreneurs. Les éléments recueillis lors de l'enquête ont fait apparaître que pour les personnes concernées (2 mannequins), le recours au statut d'auto-entrepreneur avait été précédemment exigé par l'organisateur d'un défilé organisé dans un autre département. Il y a donc des situations de détournement du dispositif dans la mesure où il ne s'agit pas, à la base d'un réel projet entrepreneurial mais d'une réponse à la sollicitation d'un donneur d'ordres, motivé potentiellement par la volonté de se soustraire au droit du travail alors même que les conditions d'exécution de la prestation caractérisent l'existence d'un contrat de travail.  
*(Loire Atlantique - IT - S1 2012)*

Contrôles dans le secteur de la vente ambulante de fleurs (Toussaint) par agents de la MSA et de la DIRECCTE. 15 sites contrôlés et 57 situations de travail. Courriers d'observation pour 4 situations de travail sur les thèmes de l'entraide familiale et du bénévolat. (*Deux-sèvres - IT - S1 2012*)

- **Le maintien à 11% de la part relative des infractions liées au prêt illicite de main d'œuvre et au marchandage.** Les agents sont régulièrement confrontés à la problématique du prêt illicite de main d'œuvre et du marchandage. Les investigations des corps de contrôle (mais pour cette enquête et spécifiquement sur ces infractions, l'inspection du travail) sont rendues complexes par les difficultés à qualifier les infractions, à démonter les rouages sophistiqués mis en œuvre et le temps important à consacrer pour l'établissement des procédures.

Relevé à l'encontre d'une entreprise exécutant des travaux de démolition (et son sous-traitant européen) les infractions suivantes : prêt illicite de main d'œuvre à but lucratif, travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié et délit de marchandage. Ce PV fait suite à une intervention des services de l'inspection du travail en mars 2012. L'enquête avait notamment mis en évidence le délit de marchandage, l'opération de prêt exclusif de main d'œuvre à but lucratif a eu pour effet de causer un préjudice salarial important aux salariés concernés (6 salariés) en éludant l'application des dispositions légales (ils étaient payés selon le salaire en vigueur dans leur pays soit 1 euro l'heure de travail et non au SMIC). Le manque à gagner cumulé pour les salariés est de 18 500 euros. Le montage frauduleux était très lucratif pour le responsable de l'entreprise de démolition puisqu'il payait les salariés à ce tarif (rémunérations brutes égales à 1 010 euros sur un mois) alors que la prestation de service lui rapportait 9 000 euros pour 15 jours de travail. (*Eure et Loir - IT - S12012*)

Le contrôle d'une opération de bucheronnage, a permis de constater une situation de prêt de main d'œuvre illicite et de travail dissimulé concernant 13 salariés de nationalité bulgare. L'utilisateur indique recourir à une entreprise bulgare, qui ferait selon les déclarations recueillies « office d'entreprise de travail temporaire ». A noter concernant les conditions d'emploi, que sur une période de 1,5 mois, le collectif des 13 travailleurs aurait reçu comme unique salaire une somme de 1500 euros, à partager entre les 13 personnes. (*Meuse - IT - S22012*)

- **la baisse de l'infraction liée à l'emploi d'étranger sans titre de travail (7%).** La part relative des infractions liées à l'emploi d'étranger sans titre de travail baisse de 2 points par rapport à l'année dernière (elle même en hausse de 1 point par rapport à 2010) mais reste en deçà des taux constatés en 2006.

Contrôle d'une entreprise de prestation de service viticole lors des vendanges 2012. Constats : 8 personnes titulaires de faux titres de séjour et 3 personnes titulaires de fausses cartes d'identité. *51- IT - S22012*

Dans le secteur du bâtiment plusieurs procédures qui ont mis en évidence des montages de fausse sous traitance avec dans deux dossiers, l'emploi d'étrangers sans titre. La difficulté réside notamment dans le phénomène des entreprises éphémères installées principalement en Ile de France. *10 - IT - S22012*



En 2012, beaucoup de retours qualitatifs continuent de porter sur les contrôles classiques de travail illégal et mentionnent que les infractions constatées dans les procès-verbaux sont constituées par du travail dissimulé et principalement par de la dissimulation d'emploi salarié (dissimulation intentionnelle de tout ou partie d'un emploi salarié : absence de déclaration préalable à l'embauche, absence de bulletin de paie, mention sur le bulletin de paie d'un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement effectué hors application d'une convention ou d'un accord d'annualisation du temps de travail). Elles dénoncent, entre autre, l'absence de tenue de système de décompte des heures accomplies par les salariés, les plannings horaires étant affichés dans les établissements mais ne reflétant pas toujours les horaires réellement effectués par les salariés.

En outre, les remarques continuent, comme pour 2010 et 2011 de dénoncer l'usage de statuts d'emploi non conformes à la relation de subordination existant entre l'employeur et l'employé. Le recours abusif aux faux statuts est évoquée au travers de situations telles que de jeunes travailleurs non déclarés testés par l'employeur avant la période d'apprentissage, des stages de complaisance, du faux bénévolat, familial ou non, et la multiplication des faux travailleurs indépendants parmi lesquels les auto-entrepreneurs. Pour ces derniers, sont toujours dénoncés le cas d'anciens employés continuant à travailler dans l'entreprise sous ce régime, le fait que l'employeur impose, comme condition préalable à l'emploi, l'inscription « aux nouvelles recrues de se déclarer en micro entreprise » ou enfin l'usage si fréquent de ce type de travailleur que les corps de contrôle ont évoqué en 2011 la notion « d'équipe d'auto-entrepreneurs ».

Pour autant en 2012 la prestation de services internationale engendre de plus en plus de signalements des services. Sont alors relatées des situations de prêt de main d'œuvre triangulaire où le titulaire du marché conclut des contrats de prêt de main d'œuvre avec plusieurs entreprises et dont le lien de subordination du salarié est transféré sur l'une d'elles, ou la situation de salariés non rémunérés aux conditions légales nationales mais selon les critères de leur pays d'origine ou encore des conditions de travail exposant les salariés à une réelle dangerosité.

**Tableau 4 : Structure des types d'infraction de 2006 à 2012 (%)**

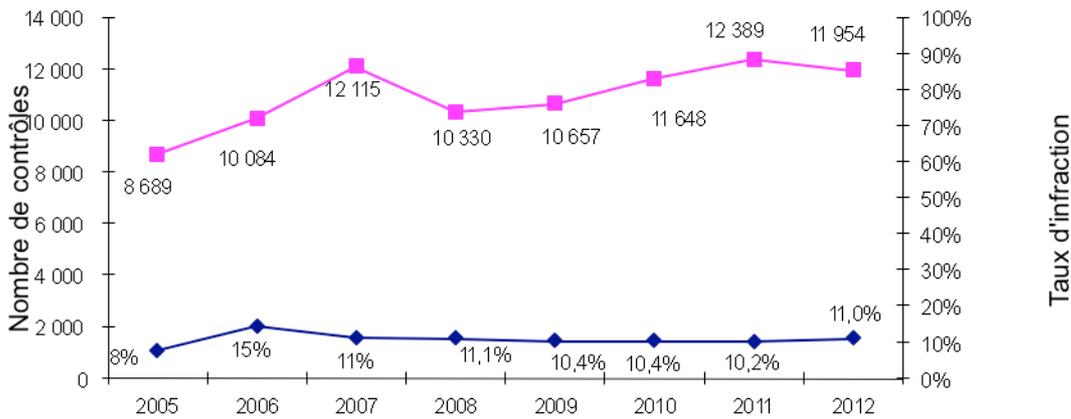
Analyse par infraction	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Travail Dissimulé	72%	75%	76%	74%	74%	66%	65%
Faux statuts	7%	4%	6%	4%	4%	6%	4%
Prêt illicite de main-d'œuvre et marchandage	11%	11%	10%	8%	9%	14%	14%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	7%	9%	8%	13%	12%	14%	15%
Abus CDD d'usage	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Fraudes au revenu de remplacement	0%	0%	0%	1%	1%	0%	1%
Absence licence entrepreneur	1%	1%	0%	0%	0%	0%	1%

# Analyse par secteur d'activité

## L'agriculture - nouvelle augmentation du nombre des contrôles en 2012

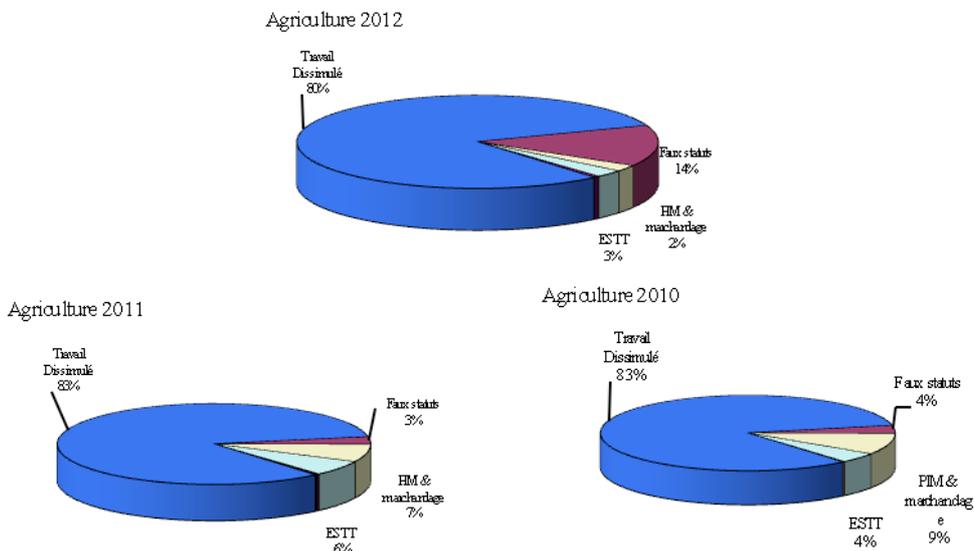
En 2012, le nombre de contrôles effectués dans le secteur de l'agriculture s'élève à près de 12 000 (-4%% par rapport à 2011). Le taux d'infraction peut être considéré comme stable, autour de 11%, depuis plusieurs années.

Graph 4 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % dans l'agriculture entre 2006 et 2012



Le constat d'infractions sur les entreprises agricoles est légèrement différent de celui observé en 2011: si le travail dissimulé demeure l'infraction la plus constatée - avec huit salariés sur dix concernés par les infractions de travail dissimulé, les infractions liées aux faux statuts concernent pour les entreprises contrôlées plus de un sur dix (en forte augmentation par rapport à 2011). L'infraction d'emploi d'étranger sans titre de travail reste en dessous de la moyenne de l'enquête (3% pour le secteur et 7% en moyenne nationale). Les constats d'infractions de prêt illicite de main-d'œuvre et de marchandage sont en baisse de 5 points par rapport à 2011.

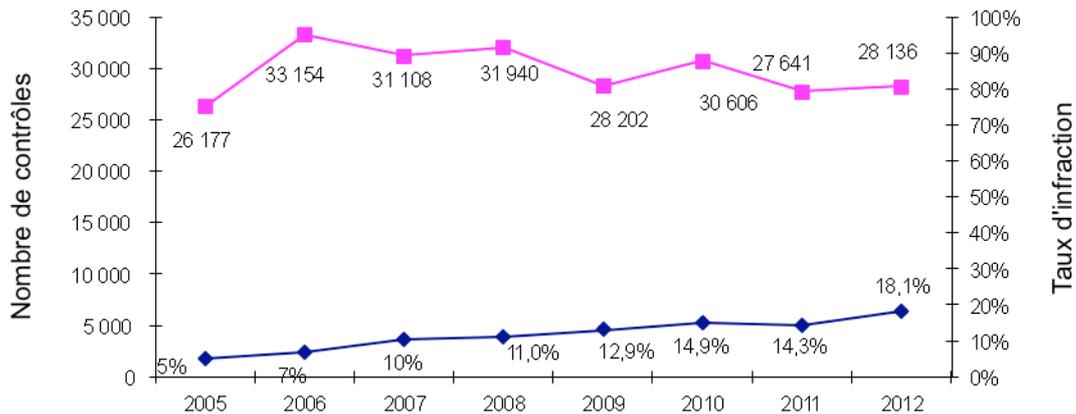
Graph 5 : Structure des infractions en 2010, 2011 et 2012 dans le secteur agricole (%)



## Le bâtiment et travaux publics – hausse des entreprises contrôlées

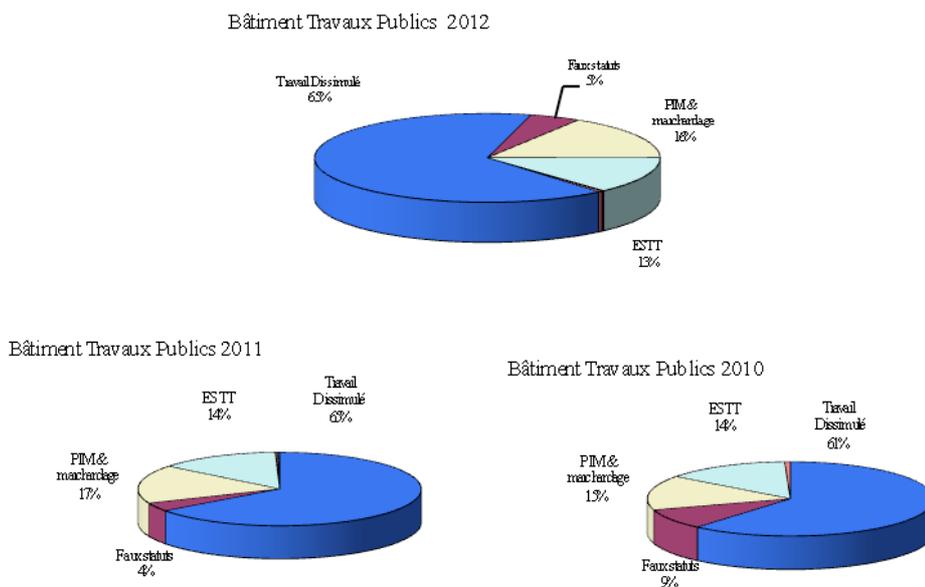
Le nombre de contrôles dans le BTP augmente pour s'établir à plus de 28 100 en 2012. Le taux de constat d'infraction est en hausse de près de 4 points.

Graph 6 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du BTP, entre 2005 et 2012



La répartition des infractions dans le secteur est proche de celle décrite depuis 2006 avec une infraction majoritaire (le travail dissimulé dont les faux statuts pour 70% des constats) et deux catégories d'infractions significatifs : prêt illicite de main d'œuvre et marchandage 16%, et emploi d'étranger sans titre de travail, 13%.

Graph 7 : Structure des infractions en 2010, 2011 et 2012 dans le secteur du BTP (%)



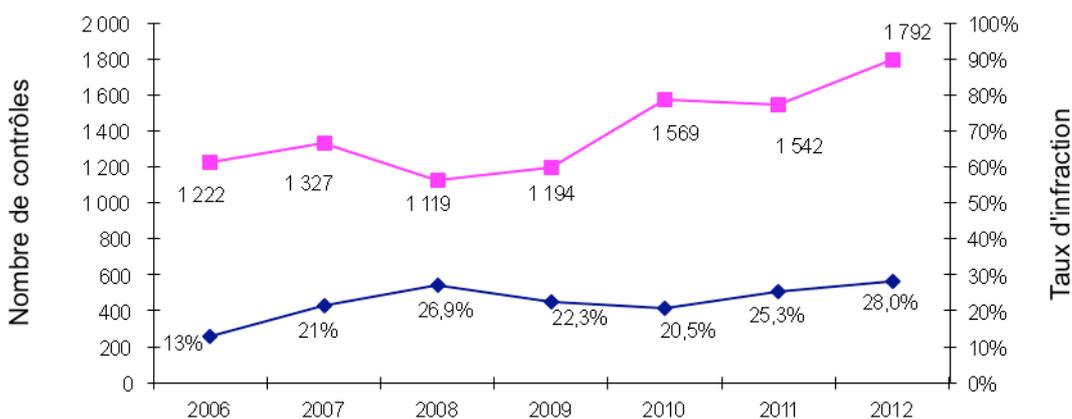
## Les services aux entreprises – 12% de l'ensemble des entreprises contrôlées

En 2012, le nombre d'entreprises contrôlées dans le secteur des services aux entreprises se monte à 7 800, soit 12% de l'ensemble des entreprises contrôlées et le taux de constat d'infraction moyen est de près de 18%. 62% des contrôles s'effectuent dans les services aux entreprises hors sécurité et nettoyage; 23% dans le secteur de la sécurité privée et 15% dans le secteur du nettoyage.

### Services de sécurité privée

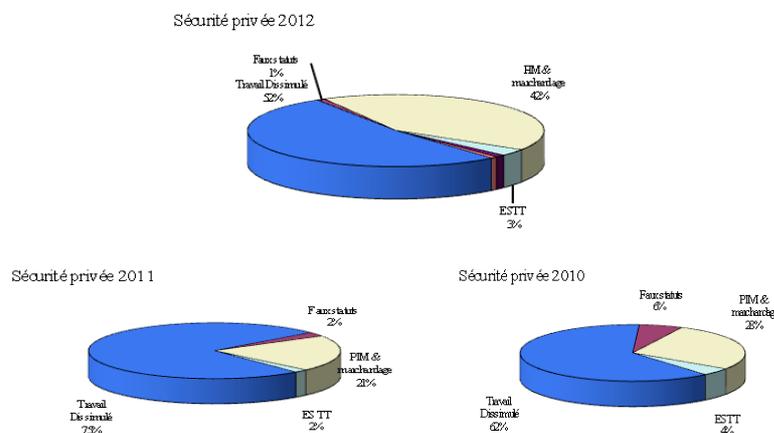
Avec près de 1 800 contrôles, le nombre de contrôles effectués dans ce sous-secteur est en hausse par rapport aux deux années précédentes, elles-mêmes en hausse de 18% par rapport à 2009. Le taux d'infractions des entreprises contrôlées est en hausse de près de 3 points, ce situant à un niveau comparable en 2008.

Graph 8 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % de la sécurité privée entre 2006 et 2012



2012 montre une ventilation très différente de celle observée précédemment avec un poids de 42% pour le prêt illicite de main-d'œuvre et du marchandage. Ces infractions continue donc d'avoir une valeur très supérieure à la moyenne tous secteurs.

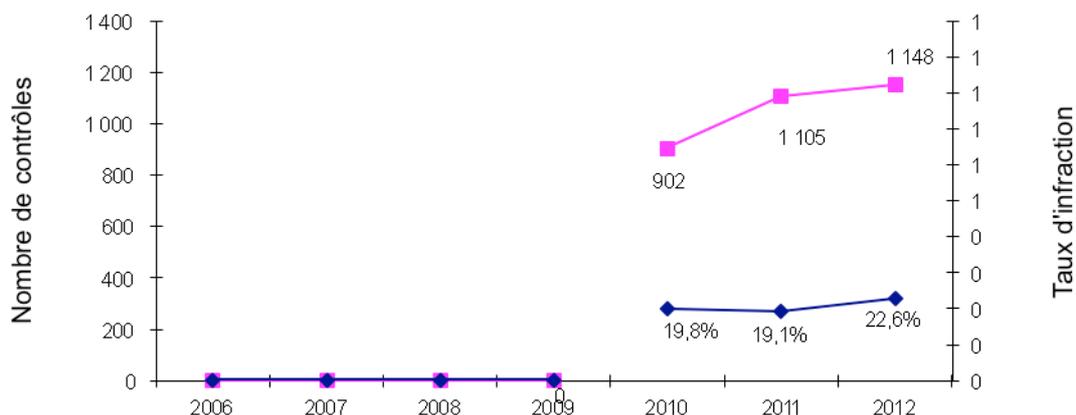
Graph 19 : Structure des infractions en 2010, 2011 et 2012 dans la sécurité privée (%)



## Services de nettoyage

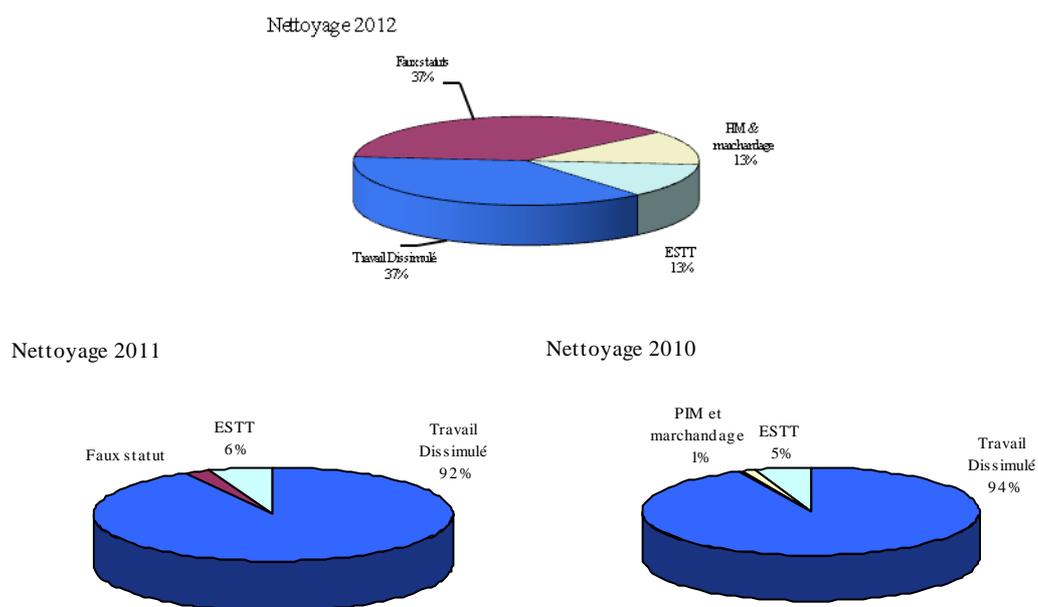
En 2012, le nombre de contrôles dans ce sous-secteur est d'environ 1 150 et le taux d'infraction de plus de 22%.

Graph 10 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % les services du nettoyage entre 2010 et 2012



L'infraction dominante pour les entreprises contrôlées en 2012 est celle de travail dissimulé (74%) dont la moitié en faux statuts. L'infraction d'emploi d'étranger sans titre de travail concentre 13% des infractions, comme celle de prêt illicite de main-d'œuvre et du marchandage.

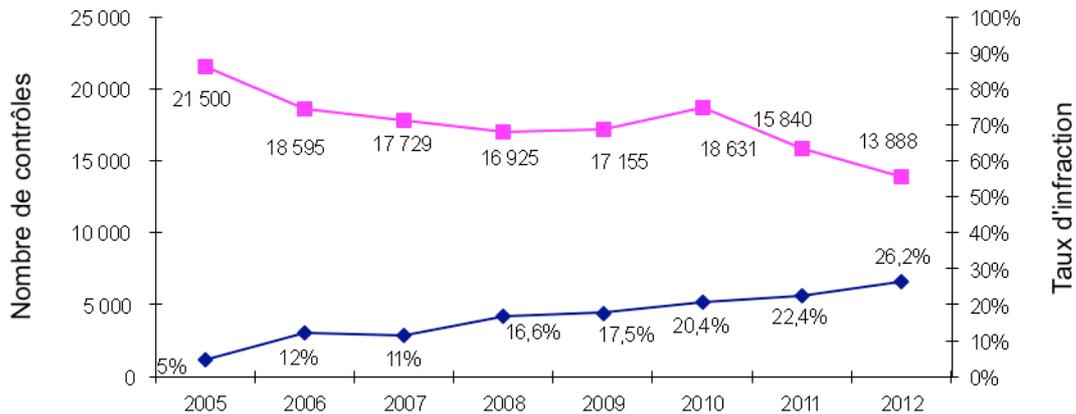
Graph 11 : Structure des infractions en 2010, 2011 et 2012 dans le secteur du nettoyage (%)



## Le secteur des HCR – des constats d’infraction en hausse constante

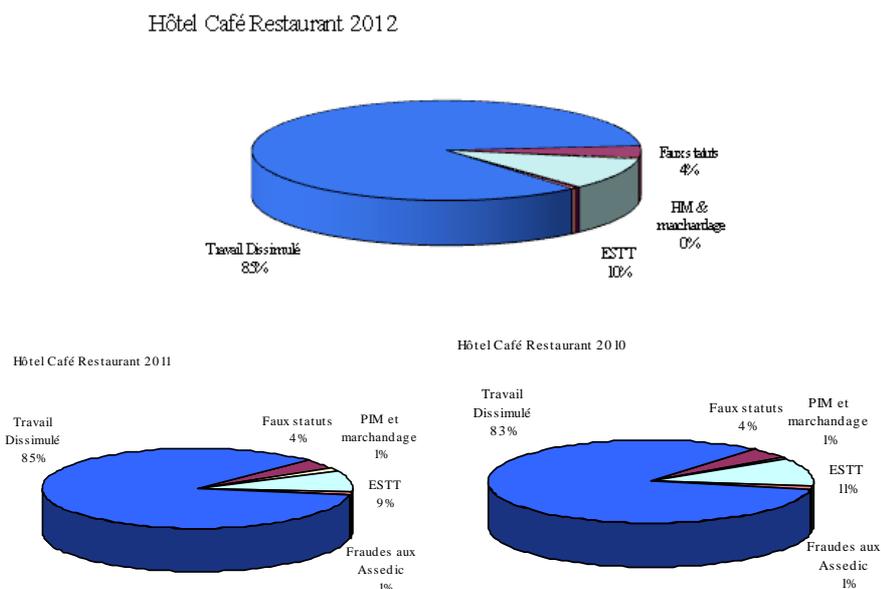
Le nombre de contrôles, dans les HCR, est en baisse de près de 2 000 contrôles et se situe à près de 14 000 établissements contrôlés. Les constats d’infraction portent sur 26% des établissements contrôlés.

Graph 12 : Evolution du nombre de contrôles et constats d’infraction en % des HCR, entre 2005 et 2012



Le travail dissimulé reste l’infraction principale (85%), suivie par l’infraction d’étranger sans titre de travail (10%), celle des faux statuts (4%). Cette répartition est sensiblement identique à celles constatées les années précédentes.

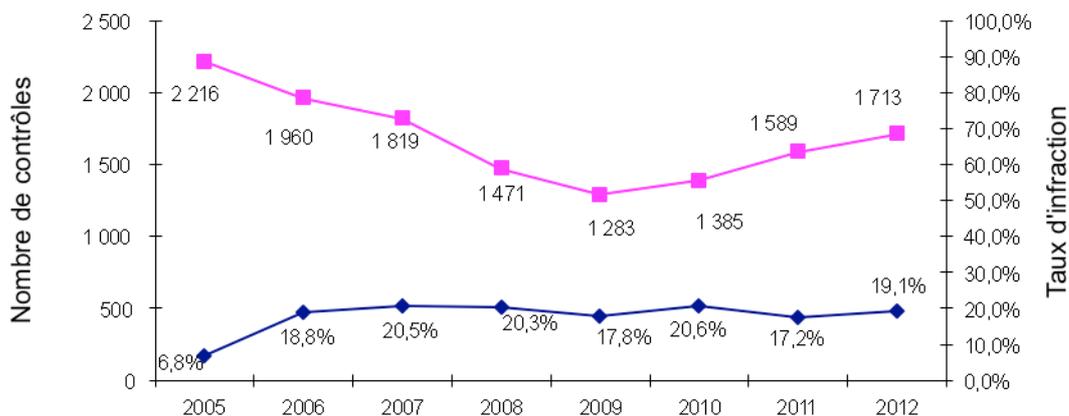
Graph 13 : Structure des types d’infraction en 2010, 2011 et 2012 dans le secteur des HCR (%)



## Le spectacle vivant et enregistré – des contrôles toujours en hausse

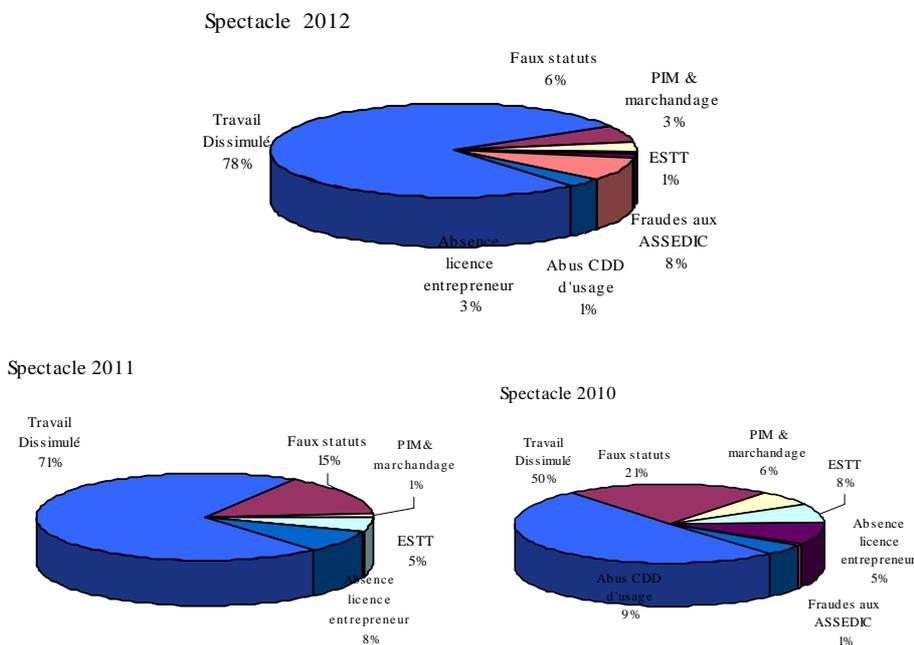
Plus de 1 700 contrôles ont été effectués dans l'ensemble de ce secteur en 2012, soit une nouvelle augmentation des contrôles dans la continuité du plan d'action 2010/2011. Le spectacle vivant représente près de 9 contrôles sur 10 dans le secteur du spectacle en 2012 (90%). Le taux de constat d'infraction des établissements contrôlés est de plus de 19%.

Graph 14 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % des spectacles entre 2005 et 2012



Le travail dissimulé reste l'infraction principale (78%), suivie par celle des faux statuts (6%) puis l'infraction d'étranger sans titre de travail (1%). Spécifique au secteur du spectacle, l'infraction concernant l'absence de licence d'entrepreneur de spectacle est de 3%. Les fraudes aux revenus de remplacement est de 8% (avec moins de 50 situations constatées) et le prêt illicite de main-d'œuvre et marchandage moins de 3%.

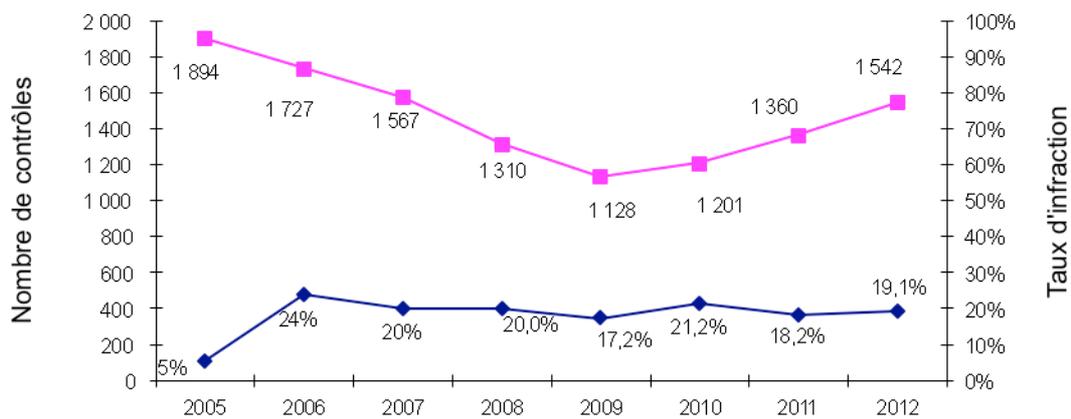
Graph 15: Structure des types d'infraction en 2010, 2011 et 2012 dans le secteur des spectacles (%)



## Le spectacle vivant

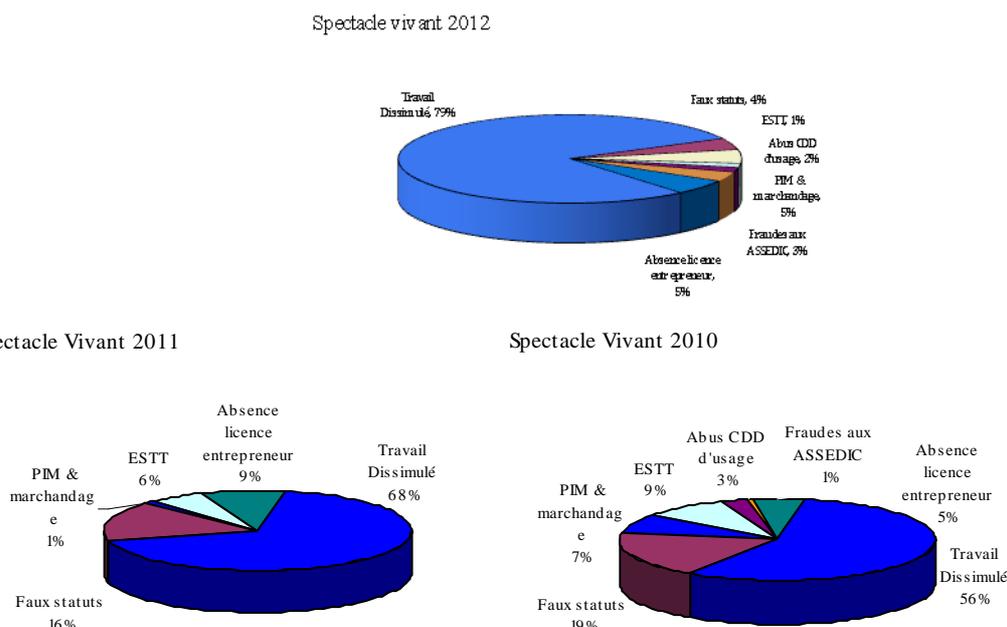
Pour la 4ème année consécutive, les contrôles des entreprises dans ce secteur sont en hausse pour se situer en 2012 à plus de 1 500 entreprises contrôlées. Le taux d'infraction sur les entreprises contrôlées est de 19%, en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Graph 16 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du spectacle vivant entre 2005 et 2012



La structure des infractions est identique à celle constatée en 2011, avec l'infraction de travail dissimulé à 83% dont les faux statuts (4%) et celle de l'absence de licence d'entrepreneur (5%)

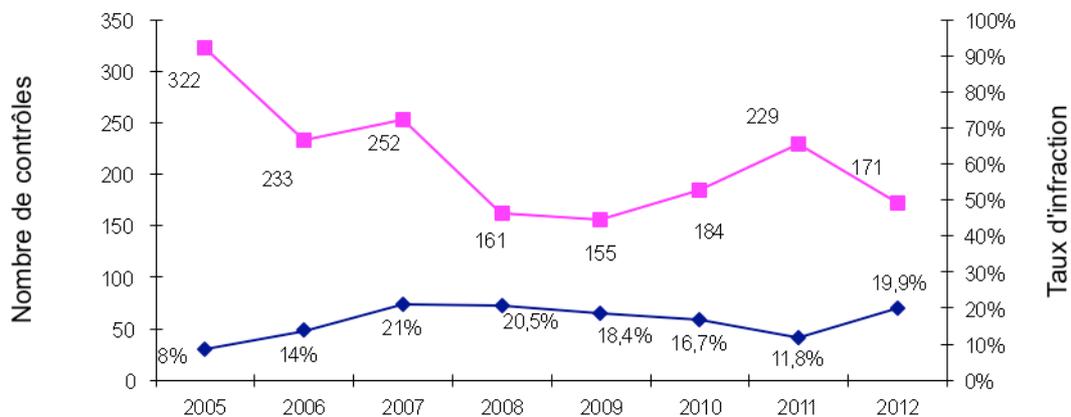
Graph 17: Structure des types d'infraction en 2010, 2011 et 2012 dans le spectacle vivant (%)



## Le spectacle enregistré

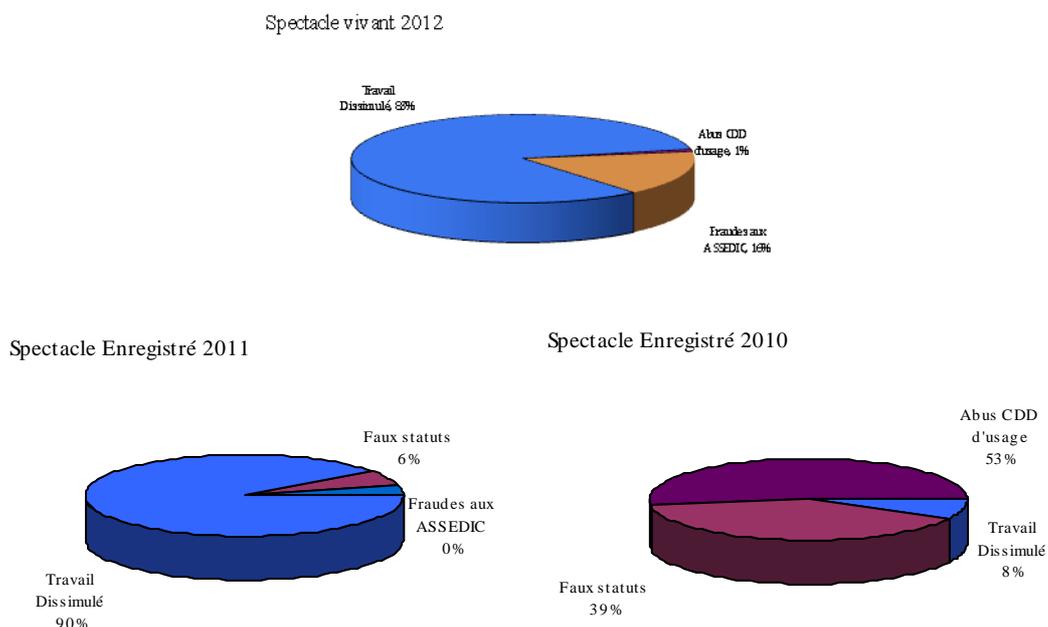
Le faible nombre de contrôles effectués dans ce secteur réduit la portée de l'analyse statistique que l'on peut faire. Néanmoins, les contrôles seraient en baisse après la forte hausse constatée en 2011. Le taux de constats d'infraction est en forte hausse et se situe autour de 20, retrouvant un niveau similaire à celui de 2007/2008.

Graph 18 : Evolution du nombre de contrôles et constats d'infraction en % du spectacle enregistré entre 2006 et 2012



Le faible nombre des constats sur lesquels elles portent limite considérablement la lecture des infractions constatées et rend l'évolution très accidentée. En 2012, le poids du travail dissimulé est de 83% et celui de la fraude au revenu de remplacement de 18%.

Graph 19 : Structure des types d'infraction en 2010, 2011 et 2012 dans le secteur du spectacle enregistré (%)



## Suites globales des contrôles

*Près de 126 M€ de redressements sociaux en 2012*

Le montant des redressements effectués dans les secteurs prioritaires en 2012, s'élève à 126 millions d'euros, soit une croissance encore à deux chiffres dans la suite de celle de 50% enregistrée les années précédentes<sup>13</sup>.

**Tableau 5 : Evolution du montant des redressements depuis 2005 (en euros)**

Secteur d'activité	Montant des redressements notifiés						
	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Agriculture	6 972 542	5 194 204	2 064 800	1 044 329	1 067 042	2 209 824	674 130
BTP	62 434 656	56 716 937	38 831 998	30 224 436	25 491 558	25 819 123	18 817 355
HCR	21 520 956	20 401 897	23 889 090	13 384 184	12 845 085	9 916 979	9 084 051
Services aux entreprises	30 274 009	31 499 631	18 790 423	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Sécurité privée</i>	<i>18 528 018</i>	<i>14 113 007</i>	<i>13 167 592</i>	<i>9 194 387</i>	<i>11 460 397</i>	<i>11 021 055</i>	<i>7 849 556</i>
<i>Nettoyage</i>	<i>1 990 494</i>	<i>2 856 689</i>	<i>2 826 622</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Autre</i>	<i>9 755 497</i>	<i>14 529 935</i>	<i>2 796 209</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Confection	n.d.	n.d.	n.d.	732 808	1 079 097	2 896 625	2 482 518
Déménagement	n.d.	n.d.	n.d.	8 287	590 105	301 976	569 821
Spectacle	4 783 641	1 500 871	1 828 518	2 043 523	1 119 071	556 245	1 277 131
<b>Total</b>	<b>125 985 804</b>	<b>115 313 540</b>	<b>85 404 829</b>	<b>56 631 954</b>	<b>53 652 355</b>	<b>52 721 827</b>	<b>40 754 562</b>

\* Sources ACOSS et MSA.

Il est à souligner que, plusieurs informations chiffrées issues des services fiscaux ont été communiquées dans la partie qualitative du questionnaire. Le bilan qualitatif de la Guadeloupe indique par exemple pour le 2ème semestre que « 6 entreprises ont donné lieu à des rappels de droits supérieurs à 150 K€, dont 4 entreprises avec des rappels supérieurs à 600 K€, dans les secteurs agricole, sécurité, HCR et autres services aux entreprises ». Les services de Paris, quant à eux, inscrivent qu'« au cours du 1er semestre 2012, 49 contrôles fiscaux externes ont été réalisés dans les secteurs prioritaires définis, principalement dans les secteurs du BTP et de l'hôtellerie-café-restaurants. Cinq opérations ont donné lieu à des rappels de droits nets supérieurs à 100 000 € et, parmi elles, trois affaires ont donné lieu à des rappels supérieurs à 200 000 € ». Plus généralement, le département du Nord indique que « Le traitement des dossiers faisant apparaître des présomptions de travail dissimulé sont principalement traités sous l'angle des factures fictives ou de complaisance avec application des pénalités idoines ».

<sup>13</sup> Ce volume reste probablement une fourchette basse dans le sens où la Mutualité sociale agricole indique, certains départements, ne pas connaître le montant des redressements d'affaires toujours en cours.

## *Hausse de la mise en cause des donneur d'ordre*

Rappel méthodologique : dans cette partie du questionnaire, les variables souffrent d'une certaine fragilité statistique dans ce sens où aucune des variables n'est corrélée à une autre ce qui ne permet ni comparaison ni redressement de cohérence. Leur qualité dépend donc directement de la qualité du remplissage du questionnaire.

Le plus souvent, les infractions relevées lors des contrôles donnent lieu à des régularisations et/ou des observations. Les lettres d'observation sont adressées aux employeurs quand les infractions constatées ne sont pas suffisamment caractérisées ou bien que l'intentionnalité de la fraude n'est pas démontrée. Il s'agit alors du rappel de la loi (suivi la plupart du temps d'une contre-visite pour vérifier la mise en conformité de la situation dénoncée).

Le nombre d'observations est de 12 022 soit une baisse de 5% par rapport à 2011 et le nombre de salariés dont la situation aurait été régularisée de 7 870. Le nombre de donneurs d'ordre mis en cause augmente de 42 entre 2011 et 2012 (221 donneurs d'ordre mis en cause en 2009, 303 en 2010, 254 en 2011 et 296 en 2012). 47% des mises en cause se font dans le secteur du BTP (46% en 2010, 57% en 2009), 20% dans l'agriculture (14% en 2009, 19% en 2010) et 12% dans les HCR (18% en 2009, et en 2010). Le nombre de signalements par article 40 se situe à 161 (159 en 2009, 197 en 2010, 178 en 2011 et 161 en 2012).

Plusieurs opérations ont également été menées dans le secteur du BTP dans le cadre du CODAF au cours desquelles ont été relevées 2 procédures pour « faux auto-entrepreneurs » et 3 procédures pour « fausse-sous-traitance » qui ont abouti pour l'une d'entre elles à un délit de travail dissimulé et pour les deux suivantes, deux délits de prêt illicite de main-d'œuvre avec requalification à l'encontre du donneur d'ordre. (Nord - IT - S22012)

Entreprises du bâtiment : Mis en cause de la solidarité financière du donneur d'ordre dans le cadre d'emplois dissimulés. Action conjointe avec les services de l'URSSAF (Sud Pyrénées - DIRCOFI - S12012)

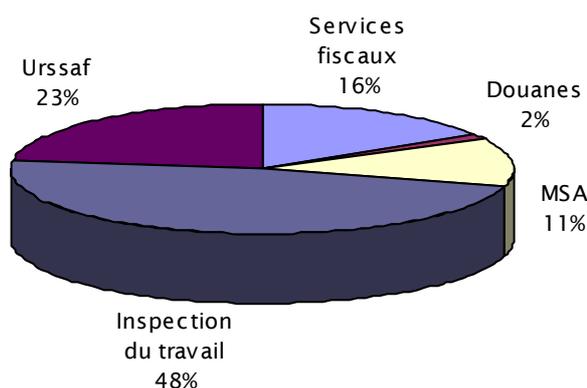
# Annexes

## Annexe 1 : Méthodologie

### *Taux de réponse*

Les statistiques du bilan d'action en 2012 transcrivent l'activité des corps de contrôle habilités (hors Police et Gendarmerie), fournies avant avril 2013. Les taux de réponse à l'enquête par corps de contrôle sont proches ou égaux à 100% témoignant ainsi de la grande implication des services de contrôle. Pour autant, certaines réponses ou correctifs transmis tardivement n'ont pas été repris<sup>14</sup>. Certaines réponses ont donc été redressées.

*Conformément aux années précédentes, il reste nécessaire d'interpréter le niveau quantitatif des contributions respectives des corps de contrôle en tenant compte des objectifs qui leur sont assignés, de leurs compétences juridiques, institutionnelles et de leurs moyens financiers et humains.*



### ***Changement de périmètre sectoriel prévu dans le plan biennuel 2010/2011***

Les bilans du plan national de lutte contre le travail illégal en 2010 puis en 2011 se caractérisent par un élargissement des secteurs prioritaires : l'ensemble du secteur des services aux entreprises est pris en compte et non plus uniquement le secteur de la sécurité privée. Les secteurs du déménagement et de la confection ne sont plus intégrés dans l'enquête. Ce changement de périmètre impacte sur le nombre de contrôles effectué en 2010. 2012 se lit alors dans la continuité des deux années du plan.

<sup>14</sup> En raison d'un mouvement national de non restitution des éléments chiffrés concernant les activités de l'inspection du travail, 13 départements n'ont pas transmis leurs données pour 2012 correspondant à un poids de 16% de l'activité de l'inspection en 2011 selon cette enquête.

## *Les difficultés liées à l'organisation de l'enquête*

En 2012, des difficultés liées à l'organisation de cette enquête subsistent :

A/ Les administrations automatisent de plus en plus le recueil de ces statistiques à partir de leur système d'information. Chacune d'elles ayant des concepts et agrégats qui leur sont utiles pour leurs missions propres, ces agrégats ne sont pas forcément homogènes entre eux :

- les systèmes d'information ne permettent pas toujours d'identifier les contrôles effectués pour la lutte contre le travail illégal, surtout quand ceux-ci ne donnent pas lieu à constat d'infraction. Cette difficulté du recueil des données est vérifiée particulièrement pour l'inspection fiscale ;
- l'indicateur demandé dans l'enquête porte sur les entreprises contrôlées qui se distingue du concept d'intervention utilisé dans le système d'information interne de l'inspection du travail qui peut se lire soit comme un déplacement sur un lieu (par exemple, la visite d'un chantier ayant deux entreprises peut s'inscrire comme une intervention) soit comme deux établissements contrôlés.
- la variable concernant le nombre d'entreprises en infraction se définit dans certains cas comme le nombre d'entreprises pour lesquelles un procès-verbal transmis au parquet a été dressé alors que dans d'autres sont considérées en infraction les entreprises pour lesquelles une ou plusieurs observations ont été faites. Ces différents concepts créent une distorsion sur le nombre d'entreprises considérées en infraction et par conséquent sur le calcul du taux d'entreprises contrôlées en infraction .
- à l'indicateur sur le nombre total d'entreprises contrôlées dans le cadre du Codaf se substitue celui de contrôle effectué en opération conjointe (i.e. au moins deux administrations présentes lors du contrôle). Outre la définition plus large de l'indicateur, chaque administration compte le nombre de contrôles qu'elle a effectués ce qui peut engendrer des doubles comptes et majorer, de facto, le poids des contrôles dans le cadre du Codaf par rapport au total des contrôles effectués. Des redressements sont effectués pour minimiser ce doublon.

B/ Ce bilan n'inclut pas de données provenant de la Police et de la Gendarmerie car les contrôles sans constat de fraude ne sont statistiquement pas comptabilisés. Selon le bilan de la verbalisation, ces deux administrations sont des acteurs majeurs de la lutte contre le travail illégal. Par ailleurs, la non prise en compte de l'activité de contrôle des forces de l'ordre permet de réduire l'impact des doubles comptes pour les opérations conjointes.

Enfin, les données statistiques recueillies dans cette enquête concernent des données d'activité des agents de contrôle, mêlant délinquance observée et délinquance recherchée. Aussi, le taux d'infraction des entreprises contrôlées (et son évolution) traduit à la fois un niveau de fraude et la pertinence de ciblage des contrôles sans que l'on puisse distinguer dans ces deux facteurs quel est le plus impactant.

# Liste des tableaux et des graphes

## Tableaux

Tableau 1 : Répartition des entreprises contrôlées (en nb et en %)	7
Tableau 2 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère	13
Tableau 3 : Nombre d'entreprises en infraction, entre 2006 et 2012	16
Tableau 4 : Structure des types d'infraction de 2006 à 2012 (%)	20
Tableau 5 : Evolution du montant des redressements depuis 2005 (en euros)	29

## Graphes

Graphe 1 : Nombre d'entreprises contrôlées entre 2004 et 2012	5
Graphe 2 : Répartition sectorielle des contrôles dans les secteurs prioritaires (%)	6
Graphe 3: Répartition sectorielle des opérations conjointes (%)	9
Graphe 4 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % dans l'agriculture entre 2006 et 2012	21
Graphe 5 : Structure des infractions en 2010, 2011 et 2012 dans le secteur agricole (%)	21
Graphe 6 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % du BTP, entre 2005 et 2012	22
Graphe 7 : Structure des infractions en 2010, 2011 et 2012 dans le secteur du BTP (%)	22
Graphe 8 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % de la sécurité privée entre 2006/2012	23
Graphe 19 : Structure des infractions en 2010, 2011 et 2012 dans la sécurité privée (%)	23
Graphe 10 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % les services du nettoyage	24
Graphe 11 : Structure des infractions en 2010, 2011 et 2012 dans le secteur du nettoyage (%)	24
Graphe 12 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % des HCR, entre 2005 et 2012	25
Graphe 13 : Structure des types d'infraction en 2010, 2011 et 2012 dans le secteur des HCR (%)	25
Graphe 14 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % des spectacles entre 2005 et 2012	26
Graphe 15: Structure des types d'inf. en 2010, 2011 et 2012 dans le secteur des spectacles (%)	26
Graphe 16 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % du spectacle vivant	27
Graphe 17: Structure des types d'infraction en 2010, 2011 et 2012 dans le spectacle vivant (%)	27
Graphe 18 : Ev. du nb de ctrl et constats d'infraction en % du spectacle enregistré	28
Graphe 19 : Structure des types d'infraction en 2010, 2011 et 2012 dans le secteur du spectacle enregistré (%)	28